

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 04 mai 2023

OBJET : Communication des contrats et conventions pris par délégation

L'An deux mille vingt trois

Le quatre mai,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Claude Nougaro sur la commune de Bram,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : quatorze avril 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Marie-Hélène BOYER, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, André CATHALA, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Henry FARNE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER.

Ayant donné pouvoir : Jérôme DARFEUILLE à Aurélien PASSEMAR, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Catherine LASSALLE à Éric MISSE, Pascale RASTOUIL à André CATHALA, Estelle VILESPY à Pierre VIDAL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère » du 9 juillet 2020 précisant la délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la signature des contrats et conventions suivants pris par délégation :

Contrat de fauchage débroussaillage 2023, d'une durée d'un an, notifié le 28/03/2023 pour un montant total de 69 340 € HT :

Lots 1-3-4 attribués à Ournac pour respectivement 14 280 € IIT, 12 600 € IIT, 14 280 € IIT,

Lot 2 attribué à Actiforest pour 13 300 € HT,
Lot 5 attribué à BAC Stéphane pour 14 850 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation par Monsieur le Président des contrats et conventions ci-dessus pris par délégation du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président

André VIOLA



Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC



Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 11/05/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 15/05/2023

Le Président

André VIOLA

